



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un juillet à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du quinze juillet deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC1 1 2 27

OBJET : LOCATION D'UN ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE NEUF AVEC ENTRETIEN POUR LES BESOINS DE LA CC2R

DECLARATION SANS SUITE D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE ET SERVICES

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur TERRENNE Jean Paul (a donné pouvoir à Bruno DOUSSON), Madame FILLATRE Francine.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.

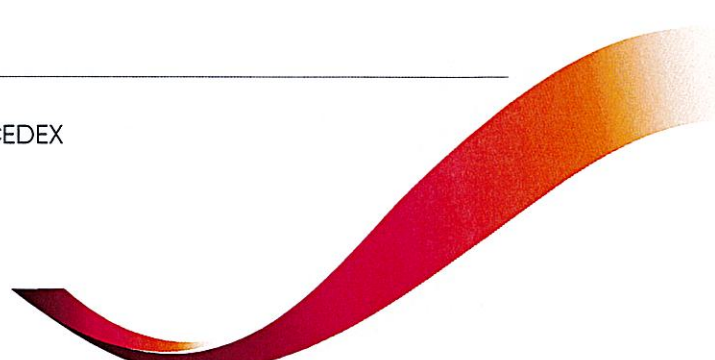
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2025BC1 1 2 27

**OBJET : 2025F06 - LOCATION D'UN ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE NEUF AVEC
ENTRETIEN POUR LES BESOINS DE LA CC2R**

**DECLARATION SANS SUITE D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE ET
SERVICES**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1^{er} du Code de la commande publique.

Elle concerne la location pour une durée de 4 ans, d'un élévateur télescopique avec entretien pour les besoins de la CC2R à la déchetterie de Mesplès à Lamagistère. La date de remise des offres était fixée au 9 juillet 2025 à 18h00.

La Commission des Plis s'est tenue le 17 juillet 2025 pour le jugement des offres.

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal – Ville
SARL VMS	81500 GIROUSSENS
OMNIMAT	82170 CANALS
ACTIMAN EQUIPEMENTS & SERVICES	31094 TOULOUSE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
3-Délai de livraison	20.0 %

Les trois plis enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères énoncés ci-dessus.

Selon l'article R2185-1 du Code de la Commande publique, la procédure de passation d'un marché public peut néanmoins être déclarée sans suite à tout moment.

En l'espèce, l'analyse a mis en avant une estimation du besoin inadéquate et des offres financières proposées ne permettant pas à la Communauté de Communes des Deux Rives de poursuivre le déroulement de la procédure.

En conséquence, le Président propose :

- de déclarer la procédure sans suite, en vertu des dispositions de l'article R2185-1 du Code de la commande publique, et de relancer ultérieurement une nouvelle procédure après redéfinition des besoins.
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le courrier d'information et de déclaration sans suite aux candidats et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de déclarer la procédure sans suite, en vertu des dispositions de l'article R2185-1 du Code de la commande publique, et de relancer ultérieurement une nouvelle procédure après redéfinition des besoins.
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le courrier d'information et de déclaration sans suite aux candidats et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 21 juillet 2025

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 22 juillet 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Gasques

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

28 JUL. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le

28 JUL. 2025

AR Préfecture

2025F06 - Location élévateur télescopique neuf avec entretien pour les besoins de la CC2R Déclaration sans suite marché public de fourniture et services

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20250721-2025BC1_1_2_27-DE
Numéro d'acte :	2025BC1_1_2_27
Date de décision :	21/07/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2025BC1_1_2_27 - 2025F06 - Location elevateur telescopique neuf avec entretien pour CC2R declaration sans suite MP.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Chrystelle DABERNAT

Date d'envoi de l'acte :	28/07/2025 08:08:00
Date de réception de l'AR :	28/07/2025 08:08:40